



En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 62 du 1^{er} mars 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE **Le gouvernement reste sourd aux revendications** **des personnels de la recherche**

Le ministère de la recherche a annoncé avec force publicité des mesures immédiates censées répondre aux revendications des personnels de la recherche. Recensons-les :

- Il débloque la totalité des crédits gelés en 2002, gel qui, rappelons-le, a constraint les organismes à vider leurs fonds de réserve et les a placés dans une situation financière désastreuse.
- Il récupère 120 postes gagés ici ou là pour colmater les déficits les plus criants en recrutement de jeunes chercheurs. Ce ne sont pas des postes frais : le recul des effectifs de titulaires est confirmé. Rien n'est prévu pour les universités.
- Il débloque 300 allocations de recherche qu'il avait supprimées dans le budget initial, c'est-à-dire qu'il maintient le nombre total de doctorants allocataires des années précédentes.
- Il persiste dans la politique de précarisation des emplois et de pilotage de la recherche par une augmentation très sensible des rémunérations des emplois sur CDD ... qui seront recrutés dans le cadre d'un projet prédéfini afin de stimuler la « capacité de réactivité à l'émergence de nouveaux projets ». Rappelons que les CR2 sont recrutés sur leurs projets de recherche, c'est-à-dire sur leur créativité.

Le gouvernement ne dévie pas d'un iota de la politique qu'il entend mener. Ses mesurettes le confirment. Il ne répond pas à la demande de l'ensemble des organisations syndicales et du collectif « Sauvons la recherche » d'un collectif budgétaire.

Il annonce la tenue d'Assises organisées par un comité dont le principe de composition et le rôle n'a été négocié avec personne. Nous rappelons notre demande de vrais états-généraux, indépendants, ce qui suppose l'organisation de débats publics sur tous les sites de recherche, au niveau régional puis au niveau national, avec notamment une implication forte des syndicats au-delà de ceux qui oeuvrent directement dans la recherche publique.

Le débat doit porter sur les points suivants :

- Le niveau de financement et d'emploi que l'Etat doit consacrer à la recherche publique en France pour assurer la continuité nécessaire et la place du pays au niveau mondial.
- Les formes d'organisation de la recherche, le rôle des laboratoires et le mode d'évaluation des programmes et des structures.
- Les modes de relations entre les différents niveaux territoriaux : européen, national, régional garantissant une cohérence.
- Les modes d'entrée dans la recherche, les niveaux de rémunérations, les carrières et les modalités de la mobilité entre les différentes activités (enseignement, recherche, valorisation...).
- L'équilibre et l'articulation entre recherche « finalisée », (sur programmes ou sur contrats) et recherche « libre », (fondamentale). L'organisation des rapports avec les entreprises et plus largement avec la demande de connaissances solvable ou non.
- Les mesures à prendre pour accroître et améliorer la responsabilité des entreprises face aux enjeux de la recherche-développement en lien avec une politique nationale industrielle ambitieuse et cohérente.
-

Villejuif, le 1^{er} mars 2004